



Février 2026

Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse

Rapport d'activités 2025



SOMMAIRE

I. Présentation du SYAGC	3
1.1 Historique.....	3
1.2 Les missions du SYAGC	3
1.3 Composition du SYAGC	5
1.3.1 Ses élus	5
1.3.2 Son équipe.....	5
II. Bilan Financier.....	6
2.1 Répartition des postes de dépenses de Fonctionnement	6
2.2 Répartition des postes de recettes de Fonctionnement	6
2.3 Répartition des postes de dépenses d'Investissement	7
2.4 Répartition des postes de recettes d'Investissement	7
3.1 Rappel du contexte	8
3.2 Troisième année opérationnelle du CT Gartempe et Creuse 2023-2025	9
3.2.1 Bilan 2025 du CT	9
3.2.2 Animation générale du CT Gartempe et Creuse	9
3.2.3 Restauration de la ripisylve sur la Creuse.....	9
3.2.4 Restauration des affluents Creuse : la Loire	10
3.2.5 Ouvrage de Busserais	13
3.2.6 Ouvrage de Concise	14
3.2.7 Mise en œuvre du programme d'actions agricoles	15
3.2.8 Actions de communication.....	16
3.2.9 Animation plans d'eau sur la Loire et la Carte.....	17
3.2.10 Indicateurs de suivi	18
3.3 Actions complémentaires du SYAGC menées en 2025	19
3.3.1 Opération d'arrachage de la Jussie.....	19
3.3.2 Lutte contre le Ragondin	20
3.3.3 Travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe.....	20
3.3.4 Restauration de la continuité écologique.....	21
3.3.5 Missions complémentaires.....	22
IV. Répartition des missions du SYAGC en 2025 :.....	23

I. Présentation du SYAGC

1.1 Historique

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC), initialement dénommé syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique et piscicole de la Gartempe, a été constitué par les 14 communes riveraines de la Gartempe dans le département par arrêté préfectoral n°83 du 4 octobre 1983.

Le SYAGC regroupe aujourd'hui 30 communes sur la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) et la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut (CAGC) : Port-de-Piles, Buxeuil, Les Ormes, Leugny, Saint-Rémy-sur-Creuse, Mairé, Lésigny, Coussay-les-Bois, Leigné-les-Bois, Pleumartin, La-Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Angles-sur-l'Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé, La Bussière, Haims, Bourg Archambault, Nalliers, Saint-Savin, Saint-Germain, Antigny, Leignes-sur-Fontaine, Jouhet, Journet, Pindray, Plaisance, Montmorillon, Saint Léomer, Saulgé et Lathus-Saint-Rémy,

Le linéaire de berges s'élève à 340 199 mètres linéaires sur la CA Grand Châtelleraut et 497 730 mètres linéaires sur la CC Vienne et Gartempe soit un linéaire de cours d'eau de 442.75 km.

1.2 Les missions du SYAGC

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC) exerce pour le compte de ses adhérents et dans l'intérêt général les items 1^{er}, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du Code de l'environnement comme suit :

- l'aménagement d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau pour lutter contre les inondations et atteindre les objectifs de bon état fixés par la réglementation en vigueur,
- la défense contre les inondations et la mer
- la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces compétences sont exercées sur :

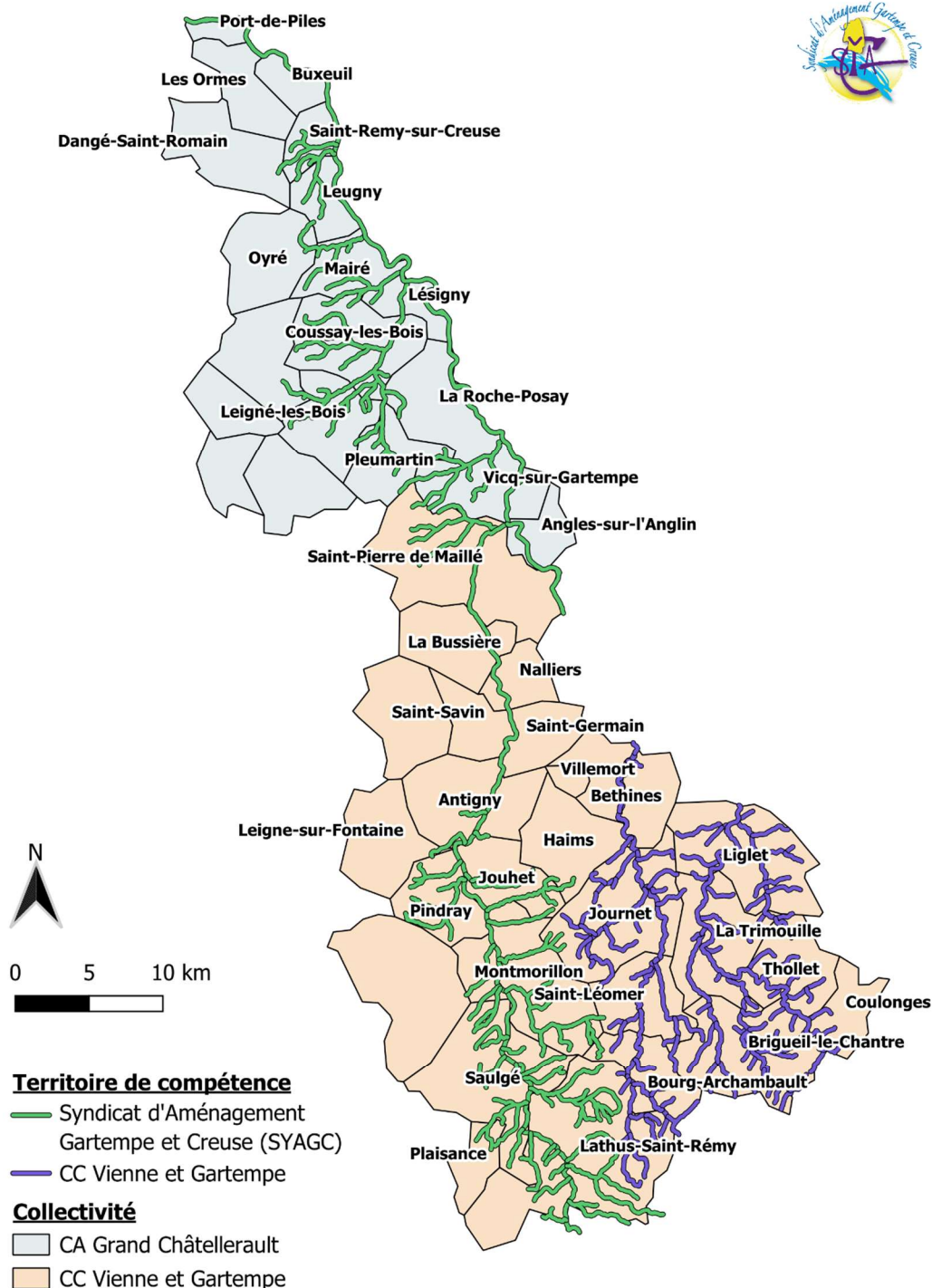
- le cours principal de la Gartempe dans le département de la Vienne ainsi que l'ensemble de ses affluents directs.

- le cours principal de la Creuse et l'ensemble de ses affluents dans le département de la Vienne, intégrant les ruisseaux de la Luire, de la Plate, du Gué de la Reine, du Montant, des Petites et Grandes Courances.

- La prévention inondation sur la Gartempe sur le territoire de la communauté de communes Vienne et Gartempe

Territoire du SYAGC

Répartition de la compétence GEMA/GEMAPI sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault et de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe



1.3 Composition du SYAGC

1.3.1 Ses élus

Le comité syndical du SYAGC est composé de 25 délégués titulaires et de 25 délégués suppléants. Le bureau directeur est constitué d'un président, de 2 vice-présidents et de 4 délégués aux travaux.

Les élus	
<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>
Président	William BOIRON
Vice-Président en charge du budget et du personnel	Eric BAILLY
Vice-Président en charge de la communication	Bruno PUYDUPIN
Délégués en charge des travaux	Christophe LEFOULON Olivier BONNIN Cécric PIAULT Alain GEORGES

1.3.2 Son équipe

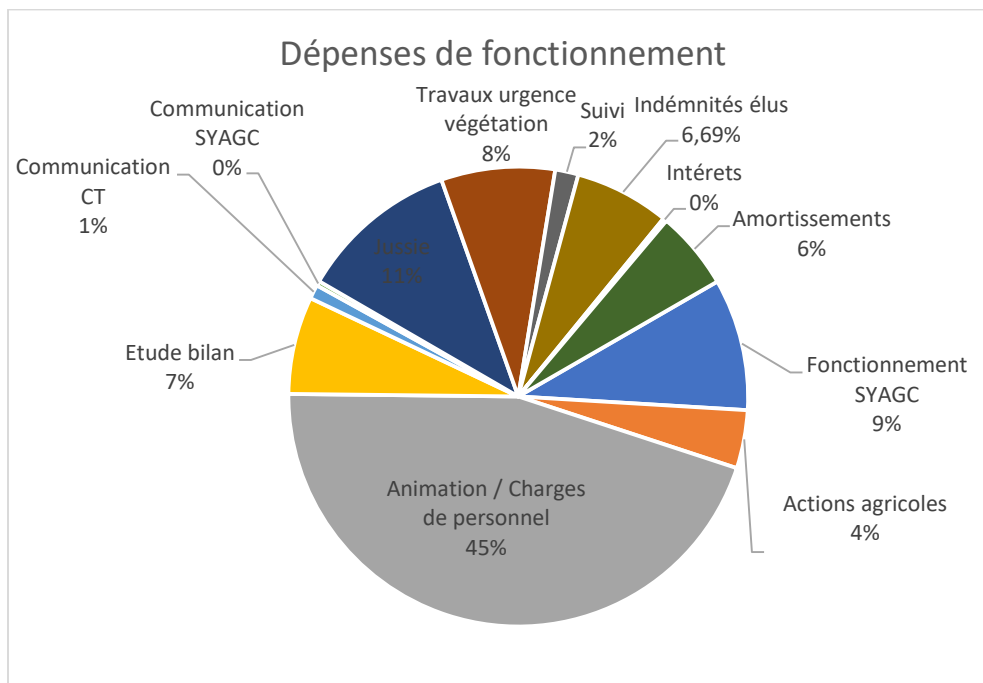
L'équipe du SYAGC est composée d'un directeur et de deux chargés de missions :

Le personnel		
Nom	Fonction	Missions principales
Mickaël MARTIN	Directeur	Animation CT Gartempe et Creuse 2023-2025, suivi des études et des programmes de travaux, dossiers réglementaires et financiers, reprogrammation du CT Gartempe et Creuse 2023-2025, marchés publics, secrétariat, comptabilité, comités techniques, médiation riverains, régie Jussie.
Matthieu RASSINEUX	Chargé de missions	Animation du CT Gartempe et Creuse 2023-2025, reprogrammation et suivi du programme d'actions du CT, suivi des études et des travaux, cartographie SIG, marchés publics, indicateurs de suivi, communication.
Damien LONGEPE	Technicien de rivière	Mise en place du programme d'actions du SYAGC inscrits dans le CT Gartempe et Creuse 2023-2025, suivi des études, des dossiers de subventionnements et des travaux, indicateurs de suivi, cartographie SIG, communication, régie Jussie.

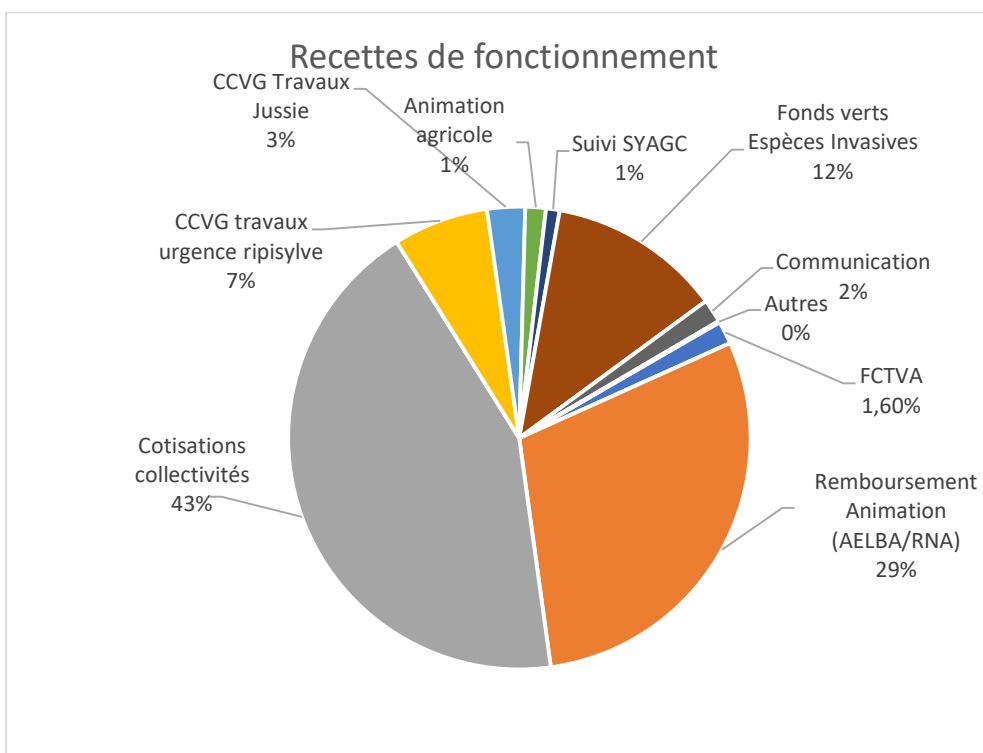
II. Bilan Financier

Le syndicat est financé par les contributions des deux collectivités adhérentes (la Communauté de communes Vienne et Gartempe et la Communauté d'agglomération Grand Châtelleraut) sur les charges de fonctionnement et au prorata des travaux exécutés sur chaque territoire pour l'investissement. En 2025, le SYAGC a bénéficié d'aides financières provenant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Conseil départemental de la Vienne. Le taux de subvention est de 80% au maximum.

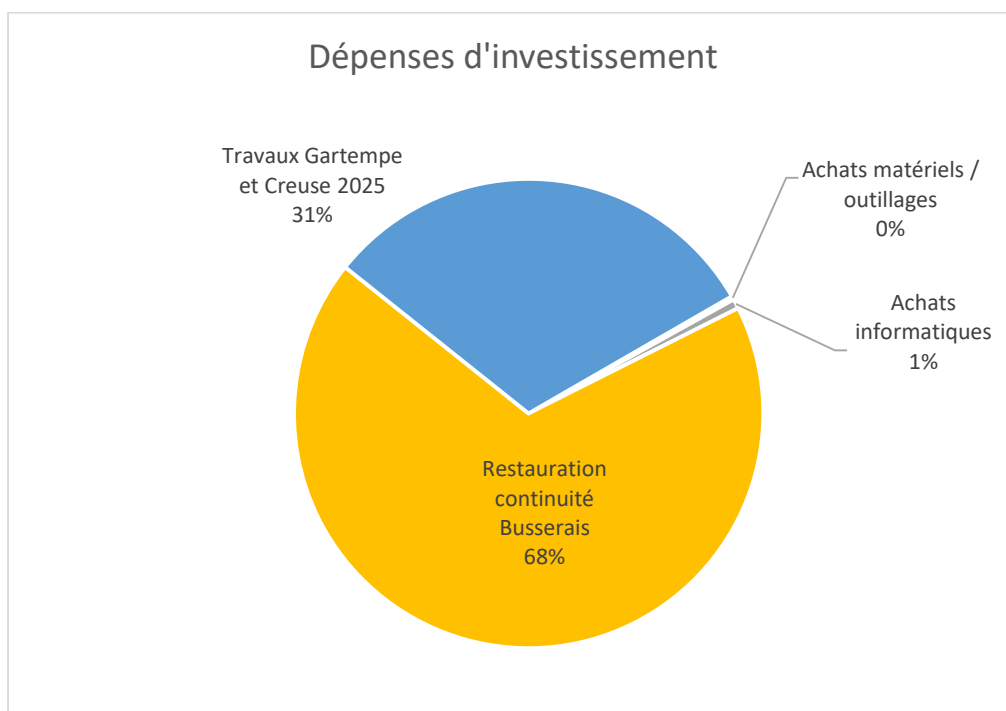
2.1 Répartition des postes de dépenses de Fonctionnement



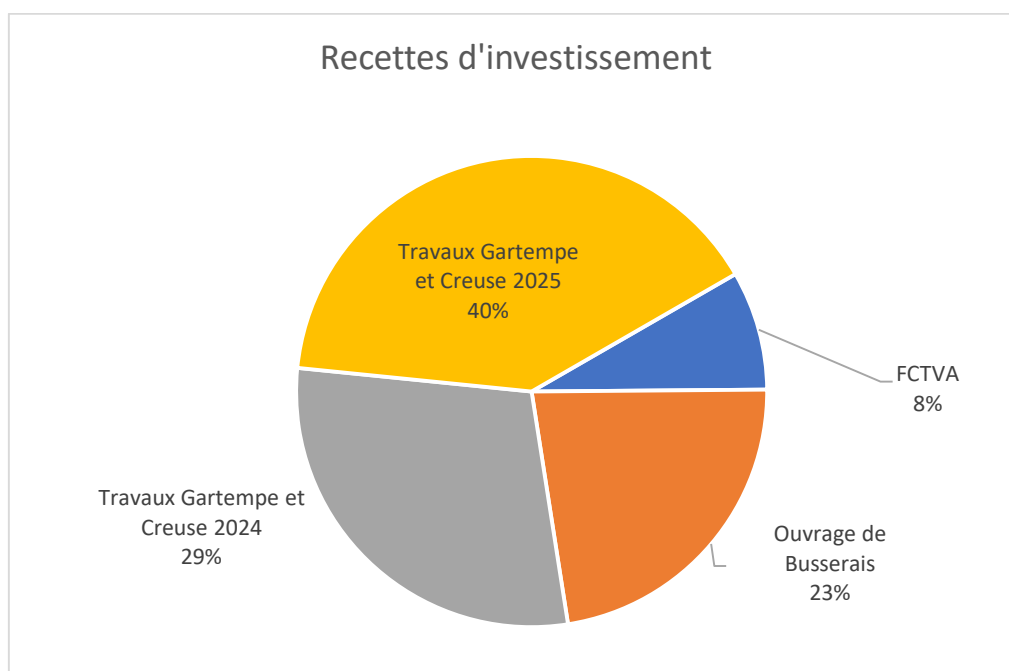
2.2 Répartition des postes de recettes de Fonctionnement



2.3 Répartition des postes de dépenses d'Investissement



2.4 Répartition des postes de recettes d'Investissement



III. Les principales actions du SYAGC en 2025

3.1 Rappel du contexte

Entre 2018 et 2020, le SYAGC a réalisé une étude bilan du CTMA Gartempe 2014-2018 ainsi qu'une étude de reprogrammation. Le programme d'actions priorisé établi à partir de ces deux documents est divisé en 6 années d'interventions. Les trois premières phases ont été intégrées dans le Contrat Territorial Gartempe et Creuse 2020-2022. Ce dernier a été signé le 31 Janvier 2020 par 9 structures : La Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG), la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne (FDAAPPMA86), le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC), le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN-NA), la Chambre d'Agriculture de la Vienne (CA86), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Vienne Nature (VN), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) et la Région Nouvelle Aquitaine (RNA).

L'objectif de ce CT est l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau imposé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le SYAGC a été désigné animateur général du CT par l'ensemble des signataires afin d'assurer le bon déroulement du programme d'actions. Il organise les différents comités de pilotage, comités techniques et commissions thématiques nécessaires au bon déroulement du CT. Il est aussi en charge de la réalisation des bilans annuels et du bilan final du contrat. Enfin, le SYAGC réalise les différentes opérations de communication propres au CT ainsi que l'ensemble des marchés publics communs nécessaires à la mise en œuvre des actions.

La principale thématique traitée dans ce CT concerne les cours d'eau avec de nombreuses actions de restauration ciblant la ripisylve, les berges, la morphologie du lit, la continuité écologique et les espèces invasives. Des opérations menées à l'échelle des bassins versants ont aussi été inscrites : actions agricoles visant à limiter les pollutions diffuses, études et restauration de la fonctionnalité des zones humides, inventaires faunistiques. Des actions de sensibilisation et de communication auprès du public sont réalisées dans ce CT afin de détailler les différentes opérations menées dans le cadre du contrat.

En raison de la nature des travaux et des maitres d'ouvrage engagés dans le CT Gartempe et Creuse, une Déclaration d'Intérêt Général et un dossier d'Autorisation Environnementale Unique ont été nécessaires afin de mettre en place le programme d'actions du SYAGC, de la CCVG et de la FDAAPPMA86. Avec l'accord des partenaires techniques et financiers, ces documents ont été réalisés en interne par le SYAGC pour le compte des trois structures. Le programme général a été déclaré d'Intérêt Général par l'arrêté préfectoral n°2020/DDT/SEB/413. Les actions et les linéaires concernés sont mis à jour tous les ans et transmis à la Direction Départementale des Territoires de la Vienne (DDT86).

Entre octobre 2022 et mars 2023, le SYAGC s'est chargé d'effectuer le bilan technique et financier du CT Gartempe et Creuse 2020-2022 afin d'évaluer le taux de réalisation des différentes opérations engagées. En compléments de cette opération, le syndicat a défini le nouveau programme d'actions du CT Gartempe et Creuse 2023-2025 à partir des conclusions de l'étude de reprogrammation établies en 2020, du bilan du CT Gartempe et Creuse 2020-2022, et des capacités techniques et financières des maitres d'ouvrage.

Le SYAGC a aussi démarché de nouvelles structures en capacité d'intégrer le CT GC 2023-2025. C'est ainsi que Bio Nouvelle-Aquitaine a rejoint les 9 partenaires du précédent CT afin de travailler sur la thématique agricole sur le territoire. Le Conseil départemental de la Vienne, qui finançait déjà certaines opérations dans le précédent CT a lui aussi signé le document contractuel, portant ainsi le nombre de structure intégrant le CT Gartempe et Creuse 2023-2025 à 11 (8 maitres d'ouvrage et 3 partenaires financiers).

Le programme d'actions du CT Gartempe et Creuse 2023-2025 prévoit une grande majorité d'actions portant sur la thématique de la restauration des cours d'eau. Cependant, la thématique agricole est plus développée avec l'intégration d'un nouveau maitre d'ouvrage agissant exclusivement sur ce sujet, ainsi que par l'intégration d'actions portant sur cette thématique dans le programme opérationnel du SYAGC et de la CCVG.

En 2025, le SYAGC a réalisé de nombreuses opérations en faveur des milieux aquatiques. Elles peuvent être regroupées en deux catégories : les actions inscrites dans le CT Gartempe et Creuse 2023-2025 et les actions complémentaires propres au syndicat.

Le SYAGC a également engagé l'étude bilan du CT et reprogrammation pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage après accord du comité de pilotage en date du 25 Novembre 2024.

3.2 Troisième année opérationnelle du CT Gartempe et Creuse 2023-2025

3.2.1 Bilan 2025 du CT

Début 2025, le SYAGC a réalisé le bilan technique et financier de la deuxième année du CT Gartempe et Creuse 2023-2025. Ce dernier est réalisé à partir des données inscrites dans le tableau de bord transmis par l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Les actions réalisées ont été validées par le COPIL du 24 novembre 2024. Les résultats seront intégrés directement à l'étude bilan et reprogrammation afin d'éviter la multiplication des rapports.

3.2.2 Animation générale du CT Gartempe et Creuse

En raison des bons résultats obtenus lors du précédent CT, les signataires du CT Gartempe et Creuse 2023-2025 ont souhaité reconduire le SYAGC en tant qu'animateur.

Le syndicat s'assure de la cohérence des opérations et de la mise en œuvre du programme d'actions inscrit dans le CT GC. Il organise, anime et rédige les comptes rendus de l'ensemble des comités de pilotage, des comités techniques et des commissions thématiques nécessaires à l'avancement du CT GC.

En 2025, afin d'assurer le bon déroulement du programme d'actions, le SYAGC a organisé :

- Une commission agricole, le 07 Juillet 2025. Elle a permis de coordonner les actions du CIVAM agissant pour le compte du SYAGC et de la CCVG sur les actions agricoles à l'échelle du CT Gartempe et Creuse.
- Une commission étude bilan, le 21 Janvier 2025. Les participants ont validé le cahier des charges de l'étude et les cours d'eau à diagnostiquer.
- Un Comité Technique Etude bilan, le 24 septembre 2025. Cette commission a pour objectifs de présenter les résultats du diagnostic de terrain effectué par le SYAGC sur les cours d'eau prospectés durant le printemps et l'été. Les participants ont également été amenés à valider ou compléter les enjeux et la priorisation effectués par le SYAGC sur chacune des masses d'eau. Cette priorisation permettra de faciliter la construction du futur programme d'actions idylliques, notamment concernant le volet morphologie.

Le SYAGC s'est chargé d'organiser les différentes réunions, d'animer les échanges, de produire les supports et de rédiger les comptes rendus.

3.2.3 Restauration de la ripisylve sur la Creuse

Le SYAGC s'est engagé à restaurer la végétation des berges sur les 42 km de la Creuse dans le département de la Vienne durant les 6 années du Contrat Territorial. Ce linéaire a été divisé en 6 tronçons d'environ 7 km chacun.

En 2025, le SYAGC est intervenu sur le 6^{ème} secteur, sur les communes de Buxeuil à Port de Piles. Les travaux ont consisté à abattre les arbres morts ou dépérissant présents sur les berges et à retirer les embâcles problématiques pour le libre écoulement des eaux. Les travaux n'ont pas été systématiques. Les arbres morts ou embâcles jugés non problématiques ont été conservés pour leur intérêt écologique.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise locale TLN. Elle est intervenue sur 7 075 ml, entre les mois de juin et septembre. Le montant total de l'opération est de 15 984 € TTC. L'opération est financée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Vienne et le SYAGC.

Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles sur la Creuse						
Cours d'eau	Linéaire	Coût total	Financements			
		TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Creuse	7 075 ml	15 984 €	7 992 €	3 196.80 €	1 598.40 €	3 196.80 €

3.2.4 Restauration des affluents Creuse : la Luire

L'opération regroupe plusieurs travaux de restauration ciblant la ripisylve, la morphologie du lit, des passages à gué et des clôtures. Les travaux ont été menés sur le bassin versant de la Luire (Pleumartin).

Au préalable des travaux, le SYAGC a rencontré les propriétaires fonciers sur site afin de leur présenter les opérations. Une convention de travaux a été signée avec chacun d'entre eux.

3.2.4.1 Restauration de la végétation rivulaire et gestion des embâcles

Cette action vise à restaurer la qualité et la diversité de la végétation rivulaire afin d'améliorer ses différentes fonctionnalités. Les opérations menées comprennent notamment la conduite de cépées (le plus souvent sur des aulnes, des frênes et des noisetiers), l'abattage ou l'élagage des grands arbres (vivants et morts) ainsi que les travaux de débroussaillage. Les embâcles gênant les écoulements ou favorisant l'érosion des berges ont aussi été retirés. L'intervention n'est pas systématique. La végétation et les embâcles non problématiques sont conservés au maximum pour leur rôle de caches, d'ombrage, de nourriture ou de maintien des berges.

Ces opérations permettent aussi de faciliter l'accès des engins aux cours d'eau pour la réalisation des travaux de restauration de la morphologie du lit.

En 2025, le SYAGC est intervenu sur 1936 ml de la Luire.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Soins Modernes Des Arbres (SMDA) pour un montant de 15 648 € T.T.C. Les dépenses sont financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Vienne et le SYAGC.

Restauration de la ripisylve sur la Luire						
Cours d'eau	Linéaire	Coût total	Financements			
		TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Luire	1 936 ml	15 648 €	6 520 €	2 608 €	1 304 €	5 216 €



Embâcles problématiques retirés sur la Loire

3.2.4.2 Restauration de la morphologie du lit

La qualité morphologique du lit mineur des affluents Gartempe et Creuse a été dégradée par les différents travaux d'hydraulique agricole réalisés dans le passé lors du remembrement. Ils ont consisté à élargir la section d'écoulement et à supprimer les granulats grossiers pour faciliter l'évacuation de l'eau afin de mettre en cultures les terres en bordure de rivières.

Ces opérations ont uniformisé les écoulements et dégradé la qualité et la diversité des habitats aquatiques. Les hauteurs d'eau ont fortement diminué, réduisant les capacités de survie des espèces durant la période d'étiage. Le retrait des sédiments grossiers a aussi favorisé l'érosion du pied de berge et l'incision du lit.

Les travaux de restauration du lit mineur réalisés par le SYAGC en 2025 ont consisté à recréer une armure sédimentaire avec des granulats alluvionnaires de 0 -150 mm mélangés avec de la dioritique de 60 à 250 mm. Des blocs ont aussi été dispersés ponctuellement afin d'accroître la diversité des habitats.

Ces aménagements visent à :

- reconstituer une succession de radiers et de fosses,
- concentrer la lame d'eau à l'étiage sur une portion du lit mineur pour augmenter la hauteur d'eau,
- diversifier les habitats et les écoulements,
- faciliter la dissolution de l'oxygène atmosphérique dans l'eau,
- recréer la carapace d'écoulement afin de protéger le fond et les berges de l'incision,
- restaurer des zones de reproduction pour les espèces aquatiques.

La section d'écoulement a été réduite de 50 à 75 % sur les zones de radiers et d'environ 25 % sur les zones de fosses. L'alternance des profils d'écoulement a été recrée tous les 6 à 10 fois la largeur du lit mineur mouillé.

Les aménagements ont été dimensionnés de manière à ne pas modifier les écoulements lors des crues afin de ne pas favoriser les inondations ou l'érosion des berges.

Les travaux de recharge granulométrique et de dispersion de blocs ont été confiés à l'entreprise CHOIGNOT. Au total, 1094 tonnes de granulats ont été dispersés sur les 1 936 ml du chantier pour un montant de 85 217.62 € TTC. Les travaux sont accompagnés financièrement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Vienne et la communauté d'Agglomération Grand Châtellerault.

Restauration de la morphologie sur la Loire						
Cours d'eau	Linéaire	Coût total	Financements			
		TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Loire	1 936 ml	95 408.62 €	40 602.80 €	16 241.14 €	8120.57 €	30 444.11 €



Reprofilage de berge et recharge granulométrique réalisés sur la Loire afin de resserrer la section d'écoulement, restaurer l'armure sédimentaire et recréer des habitats aquatiques

3.2.4.3 Restauration de la petite continuité écologique

Lors des travaux morphologiques nous avons restauré la continuité écologique au niveau du gué de l'huilerie sur la Loire. Les coûts sont intégrés aux travaux morphologiques.

3.2.4.4 Travaux d'aménagement d'abreuvoirs/ gué et clôtures

Le secteur médian du tronçon inscrit au programme 2025 traverse des prairies pâturées par des bovins et des chevaux. En l'absence d'abreuvoir aménagé et de clôtures, les animaux accèdent directement au lit mineur de la Loire pour se désaltérer.

Le piétinement répété des berges et du fond du cours d'eau dégrade la qualité du milieu aquatique et favorise la mise en suspension de particules fines qui colmatent le substrat grossier et homogénéisent les habitats. Cet accès à l'eau facilite aussi le transfert de pathologies présents dans les fèces vers les troupeaux situés à l'aval.

Cette mise en défend du cours d'eau permettra de limiter l'apport de sédiment fins dans le ruisseau et donc le colmatage du lit et la destruction des habitats aquatiques.

Au total, 5 abreuvoirs gué et 2 343 mètres linéaires de clôture ont été réalisés sur la Loire. Les travaux de terrassement et gardes corps ont été réalisés par l'entreprise CHOIGNOT alors que les clôtures ont été réalisées par l'entreprise SMDA.



Clôtures et passage à gué - prairie de clos-merle commune de Pleumartin (à droite) – Passage à gué et clôture – prairie de l'écoterie – Loire amont (à gauche)

Nature des travaux	Unité	Linéaire	Coût TTC
Abreuvoirs / Gué	5 u	2 343 ml	Compris dans le coût des travaux morphologie
Clôtures			24 268.92 €

3.2.5 Ouvrage de Busserais

La Gartempe est classée en Liste 1 et Liste 2 à l'article L214-17 du Code de l'environnement. Cette législation interdit la construction de tout nouvel obstacle à la continuité écologique sur l'axe et impose le rétablissement du transit sédimentaire et de la libre circulation des poissons migrateurs.

Depuis plusieurs années, le SYAGC travaille avec le propriétaire pour aménager l'ouvrage de Busserais situé sur la commune de la Bussière afin d'assurer ses obligations réglementaires liées à la continuité écologique.

En 2022, le SYAGC a signé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le nouveau propriétaire et a mandaté le bureau d'étude NCA Environnement pour réaliser l'étude PRO et le dossier d'autorisation de travaux.

Fin 2024, le SYAGC a reçu l'arrêté d'autorisation de travaux du service Police de l'Eau, dont la solution technique retenue consistait à la création d'une passe à poissons en rive droite de l'ouvrage accompagnée de 2 pré-barrages.

Le SYAGC a engagé les travaux de restauration de la continuité écologique de l'ouvrage de Busserais le 15 septembre 2025. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CHOIGNOT et la maîtrise d'œuvre a été assurée par le bureau d'études NCA.

L'ensemble des travaux de génie civil et de conception ont été achevés en date du 19 Décembre 2025. Les travaux de remise en état ont débuté fin janvier 2026 pour une durée de quinze jours.



Passé à macrorugosité (à gauche) – Pré-barrages en construction (à droite))

Restauration de la continuité écologique de Busserais						
Actions	Coût total du Projet	Financements				
	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Département 86	Propriétaire	SYAGC
Travaux	381 176.87 €					
Maitrise d'œuvre	32 799.12 €	172 490 €	33 782 €	67 565 €	40 000 €	100 139 €

3.2.6 Ouvrage de Concise

Les travaux sur l'ouvrage de Concise ont débuté en septembre 2024 et se sont achevés en 2025 en raison des conditions climatiques. Ils ont consisté en la création d'une brèche pour restaurer la continuité écologique de l'ouvrage. Ce dossier a été géré directement par le propriétaire et un bureau d'études.

Le SYAGC a participé aux réunions de chantiers au titre de l'exercice de la compétence gestion des milieux aquatiques.



Ouvrage de Concise après travaux – Création d'une brèche calibrée

3.2.7 Mise en œuvre du programme d'actions agricoles

En raison des résultats dégradés de plusieurs indicateurs de suivi du milieu, les élus du SYAGC ont souhaité s'engager sur la thématique agricole dans le cadre du CT Gartempe et Creuse afin d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Deux catégories d'opérations ont été retenues par le SYAGC sur le territoire : une étude zones tampons humides artificielles et des formations agricoles (confiées au Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM)).

3.2.7.1 Mise en œuvre du programme d'actions confié au CIVAM

Fin 2024, le SYAGC et la CCVG ont rencontré le CIVAM pour définir un programme d'actions à mettre en place sur le territoire. En 2025, plusieurs catégories d'opérations ont été réalisées :

- Restauration des prairies naturelles : 1 journée sur la commune de la Trimouille
- Gestion durable des haies : de la plantation jusqu'à l'épendage de copeaux : 1 journée
- Santé animale, gestion du parasitisme, approche globale : 1 journée
- Echanges de pratiques pour améliorer la qualité de l'eau 0.5 Jour
- Fertilisation : 1 journée
- Engraissement à l'herbe : 1 journée
- Construire sa ressource fourragère : L'objectif est d'identifier les leviers techniques et réglementaires pour constituer sa ressource fourragère dans un contexte de réchauffement climatique.



3.2.7.2 Actions réalisées par le SYAGC

En 2023, le SYAGC a lancé une étude zone tampon humide artificielle (ZTHA) sur le bassin du Gué de la Reine. Sur ce bassin, les analyses d'eau mettent en évidence une surconcentration en nitrates et en phosphates, probablement liée à certaines pratiques agricoles effectuées sur le bassin. Cette étude a permis d'identifier les

origines des pollutions et de proposer des solutions permettant de la capter et de l'épurer avant qu'elle ne rejoigne le cours d'eau.

Le principe de l'étude a été présenté aux agriculteurs locaux avant d'être débutée. Elle a ensuite été confiée au bureau d'étude NCA Environnement. Le rendu final de l'étude a été présenté aux agriculteurs fin 2024. En 2025, les agriculteurs et Eaux de Vienne ont été rencontrés sur le terrain pour une mise en œuvre opérationnelle d'actions à l'échelle du bassin versant. Plusieurs dispositifs ont été validés et chiffrés. Ils seront intégrés au futur Accord de Territoire signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour des réalisations à compter de 2027.

Actions agricoles					
Actions	Coût total	Financements			
	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	CCVG	SYAGC
Actions CIVAM	12 600 €	6 300 €	0 €	3 150 €	3 150 €

3.2.8 Actions de communication

3.2.8.1 Communication propre au CT

Suite à la validation du plan de communication, le SYAGC a réalisé les opérations suivantes :

- La mise à jour du site internet du CT : www.contrat-gartempe-creuse.fr. Ce site permet de communiquer sur le CT, ses objectifs, son fonctionnement, les actions portées par les maitres d'ouvrage
- La rédaction de la Newsletter n°6 du CT. Ce document retrace les faits marquants de l'année pour chacune des 4 thématiques traitées dans le CT. Un focus est aussi réalisé à la fin du document sur une action innovante ou sur un sujet méconnu. La Newsletter a été envoyée aux partenaires techniques et financiers du CT. Elle a été imprimée et distribuée sur le territoire.
- Participation au festival « Scène de Nature » de la communauté d'Agglomération Grand Châtellerault

Relai d'informations : En tant qu'animateur du CT, le SYAGC a diffusé les différentes informations transmises par les partenaires techniques et financiers comme la lettre d'informations de l'EPTB Vienne sur les économies d'eau dans les bâtiments publics, le concours prairies fleuries organisée par la LPO et le CIVAM, le bilan des suivis hydrologiques de l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine...

3.2.8.2 Communication propre au SYAGC

En plus de réaliser les actions de communication du CT, le SYAGC effectue aussi des opérations de communication permettant de promouvoir ses différentes missions.

En 2025, le SYAGC a mené les actions suivantes :

- La mise à jour du site internet du SYAGC www.syndicat-gartempe.fr. Ce site présente le syndicat, son territoire, ses missions, son engagement dans le CT Gartempe et Creuse, son actualité... Il regroupe aussi l'ensemble des documents de communication réalisés et distribués par le SYAGC.
- La réalisation, l'impression et la diffusion des bilans, notamment le rapport d'activités 2024 du SYAGC et le bilan de la campagne physico-chimiques 2024.



- La publication de la newsletter du SYAGC. Depuis 2016, le SYAGC rédige une lettre d'informations retraçant les grandes actions menées durant l'année écoulée ainsi que les principales opérations que le SYAGC engagera dans l'année à venir. En 2025, le SYAGC a conçu et distribué la Newsletter n°8 qui a été diffusée à ses partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux communes de son territoire en 2025.
- La mise à jour et la réédition de plusieurs plaquettes de communication distribuer aux élus, aux propriétaires et aux habitants du territoire selon les besoins du SYAGC.
- La rédaction d'un article d'une page dans la Nouvelle République. Ce document retrace les travaux de restauration réalisés durant l'été 2024 sur les ruisseaux de la Luire et de la Plate
- La réalisation de prises de vue avant et après travaux sur plusieurs chantiers réalisés en 2024 et 2025.
- La réalisation de panneaux explicatifs installés sur les chantiers.
- La mise à jour du logo du SYAGC,
- La visite des travaux 2025 de restauration de la continuité écologique de Busserais
- La promotion des travaux de restauration de la continuité écologique via un reportage au journal FRANCE 3



Les opérations de communication du CT sont accompagnées financièrement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine alors que celles liées aux actions du SYAGC sont uniquement financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Le reste à charge des deux opérations, après déduction des subventions, est pris en charge par le syndicat.

Actions de Communication 2025					
Actions	Coût total	Financements			
	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Com CT	3 020.64 €	1812.38 €	604.13 €	0 €	604.13 €
Com SYAGC	1 011.03 €	606.62 €	0 €	0 €	404.41
TOTAL	4 031.64 €	2 419 €	604.13 €	0 €	1 008.54 €

3.2.9 Animation plans d'eau sur la Luire et la Carte

En 2025, le SYAGC a poursuivi son opération d'animation sur les plans d'eau de la Luire et de la Carte débutée lors du CT Gartempe et Creuse 2020-2022. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie départementale du Schéma Directeur de l'Eau.

Le SYAGC a été convié par la DDT86 en charge de cette mission sur les plans d'eau jugés impactant sur les bassins

L'étang 3899 sur le bassin de la Luire : Il a fait l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage du SYAGC auprès du propriétaire pour mise en conformité. Le SYAGC a déposé le dossier loi sur l'eau de déclaration des travaux ainsi que le dossier d'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. L'arrête d'autorisation de travaux a été délivré par le service Police de l'Eau de la DDT86 fin d'année 2024. Les travaux de suppression de l'étang seront réalisés au cours de l'année 2026.

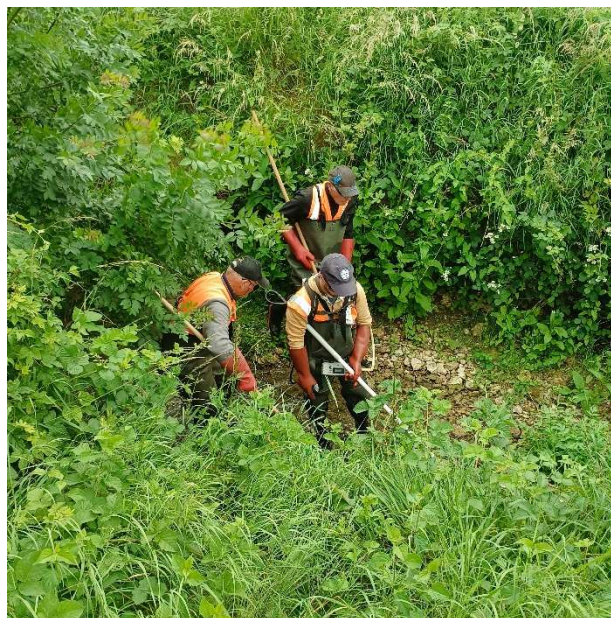
Complexe d'étangs des maillards sur le bassin de la Loire : En 2025 le SYAGC a signé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CSE Thalles pour la mise en conformité des plans d'eau N°219 et N°2632 sur le bassin de la Loire.

L'étude de mise en conformité est actuellement en cours de réalisation par le bureau d'études NCA.

3.2.10 Indicateurs de suivi

En 2025, le SYAGC a continué ses différentes opérations de suivi des milieux aquatiques. Un rapport d'études et une synthèse sont en cours de finalisation mais les principales conclusions sont les suivantes :

- Le suivi morphologique a été mené par les agents du SYAGC. Ces indicateurs sont réalisés sur des tronçons soumis à des travaux de restauration. La comparaison des résultats avant et après travaux permet d'évaluer l'efficacité des opérations engagées. Concernant ceux effectués en 2025 sur des linéaires restaurés en 2024, le suivi morphologique met en évidence l'évolution positive du milieu suite aux travaux de recharge granulométrique puisque la diversité des habitats et des écoulements s'est améliorée significativement sur les linéaires restaurés.
- Suivi piézométrique : le SYAGC a mis en œuvre un suivi de la nappe d'accompagnement dans la zone humide restaurée en 2023. Ce suivi a permis de mettre en évidence une augmentation de 29 cm du niveau d'eau dans la zone humide en période d'étiage, permettant un soutien d'étiage très important à la Loire en période estivale.
- Suivi physico-chimique : Le SYAGC a poursuivi son analyse de la qualité de l'eau sur les affluents Gartempe et Creuse traversant son territoire. Les résultats sont proches de ceux mis à jour l'an passé. Les concentrations en nitrates s'amplifient de l'amont vers l'aval des ruisseaux du Gué de la Reine, de la Loire et du Ris jusqu'à atteindre des concentrations très importantes (jusqu'à 40 mg/l soit un état médiocre). Les activités humaines impactent aussi fortement la qualité de l'eau sur le Ris et la Plate lorsque des précipitations trop importantes surviennent avec des concentrations en nitrites classées en état médiocre ou mauvais. Enfin, ce suivi permet aussi de mettre en évidence la présence de rejets d'eaux usées mal traités de certaines STEP (La Pinerie à Lésigny, la Goulandière à Pleumartin, la Trompaudière à Coussay-les-Bois, le bourg de Leigné les Bois) qui dégradent la qualité de l'eau. Il est noté une amélioration de la qualité d'eau en aval de la STEP de Pleumartin sur la Loire, qui passe de l'état de médiocre à mauvais de mauvais à bon.
- Suivi hydrologique : Le SYAGC a prolongé sa campagne de suivi des débits initiée en 2021 sur le territoire.
- Inventaire des macro-invertébrés benthiques : 4 IBGDCE réalisés par la FDAAPPMA 86.
- Réalisation de inventaires piscicoles sur les cours d'eau de la Loire (Buffrières et Clos merle), le Ris et la Plate



Toutes ces opérations sont financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le SYAGC.

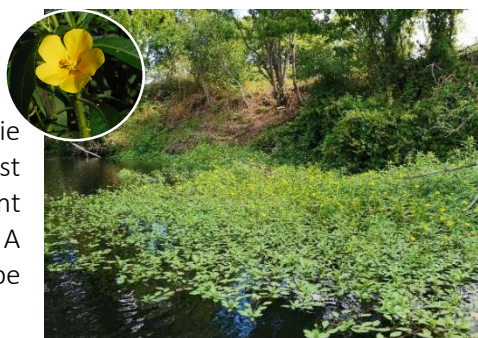
Indicateurs de suivi 2025					
Actions	Coût total	Financements			
	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Indicateurs de suivi	7 586.55€	3 793.27€	0 €	0 €	3793.28 €

3.3 Actions complémentaires du SYAGC menées en 2025

En complément de ses opérations inscrites dans le CT Gartempe et Creuse 2023-2025, le SYAGC a réalisé plusieurs autres opérations sur son territoire. Elles sont détaillées dans la suite de cette partie.

3.3.1 Opération d'arrachage de la Jussie

Depuis 2011, le SYAGC réalise des opérations d'arrachage de la Jussie sur la Gartempe afin de contenir son expansion. Cette action est positive puisque chaque année les linéaires d'intervention ont augmenté alors que les volumes retirés au kilomètre ont diminué. A partir de 2016, le SYAGC est intervenu sur l'intégralité de la Gartempe dans le département (70 km).



Suite à l'extension de son territoire sur la Creuse, le SYAGC a débuté des opérations d'arrachage de la Jussie sur ce cours d'eau à partir de l'été 2020.

Historiquement, le SYAGC a confié la réalisation de cette action à des entreprises spécialisées. A partir de 2021, les élus du SYAGC ont fait le choix de créer une régie afin de réaliser cette mission en interne. L'équipe, constituée d'un agent permanent du SYAGC et de deux saisonniers recrutés pour l'occasion, est intervenue du 1^{er} juillet au 30 septembre. Cette modification de la méthodologie d'actions a permis au SYAGC de poursuivre son opération sur l'intégralité de la Gartempe, d'accroître le linéaire traité sur la Creuse et d'intervenir pour la première fois sur l'Anglin dans le département, en conservant un budget similaire aux années passées. Suite à ces bons résultats, les élus du SYAGC ont souhaité reconduire cette opération en conservant ce mode d'action.

Les résultats de l'année 2025 sur la Gartempe sont regroupés dans le tableau suivant :

Cours d'eau	Communes	Volume (m3) de Jussie retirés par le SYAGC				
		2025	2024	2023	2022	2021
Gartempe	La Roche Posay	7,84	6,38	19,8	27,4	17,9
	Vicq sur Gartempe	12,21	7,84	17,9	6,2	9,6
	Saint Pierre de Maillé	24,53	13,44	5,6	3,0	3,7
	La Bussière	42,56	3,51	1,5	5,0	17,5
	Nalliers	15,57	3,36	5,2	1,7	7,4
	Saint Savin / Saint Germain	16,35	8,47	4,5	4,2	24,8
	Antigny	30,24	6,16	0,6	1,4	1,1
	Jouhet/Pindray	8,96	3,36	0,6	2,0	0,4
	Montmorillon	7,84	8,4	1,1	0,8	0,6
	Saulgé	1,01	1,68	0,2	0,4	2,7
	Lathus Saint Rémy	2,24	0,56	0,2	0,4	1,8
	Total		181,66	63,17	57,2	52,5

Sur l'année écoulée, le SYAGC est intervenu sur l'intégralité du linéaire sous sa compétence dans le département sur la Gartempe (70 km) et sur l'Anglin (4.1 km) pour 6.72m3. L'opération n'a pas pu être réalisée la Creuse en raison des volumes très importants à retirer sur la Gartempe en 2025.

En compléments de cette opération, une intervention a été menée sur l'étang communal de Pleumartin, présent sur un affluent de la Creuse (la Luire) afin de traiter les herbiers naissants.

Depuis 3 ans, le SYAGC réalise aussi des travaux d'arrachage de la Jussie sur la Vienne pour le compte de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. L'équipe du SYAGC vient compléter manuellement les opérations d'arrachage réalisées mécaniquement par la structure sur les trois grands ouvrages hydroélectriques présents sur la rivière Vienne dans le département 86. **En 2025, la régie a retiré 83.14 m3 sur 5 km de la Vienne sur les communes de Moussac, l'Isle Jourdain, Queaux, le Vigeant, Lussac, Persac et Availles-Limouzine.**

Arrachage de la Jussie			
Coût total	Financements		
Actions	Montants	Fonds Vert	Reste à charge du SYAGC
Fonctionnement régie (salaires, équipements, carburants...)	34 306.16 €	27 444.83 €	6 861.23 €

3.3.2 Lutte contre le Ragondin

Depuis 2009, le SYAGC met en œuvre une campagne de lutte contre le ragondin et le rat musqué afin de limiter le développement et les impacts de ces espèces classées comme susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (Article R432-5 du Code de l'environnement).

Historiquement, le SYAGC faisait appel à une structure spécialisée pour mettre en œuvre cette opération. Depuis 2018, le SYAGC s'est doté de cages qu'il met à disposition gratuitement des piégeurs bénévoles du territoire. En 2025, l'opération a permis de capturer environ 300 ragondins..

3.3.3 Travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe

Depuis sa création en 1983, le SYAGC réalise des travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe en abattant les arbres dangereux et en retirant les embâcles problématiques afin de limiter les risques d'inondation.

En 2025, le SYAGC a réalisé une prospection de terrain afin de localiser les secteurs nécessitant une intervention rapide. Le Syndicat a fait intervenir l'entreprise TLN sur le territoire de la CCVG sur les communes de Lathus-Saint-Rémy, Saulgé, Montmorillon, Jouhet, Pindray, Antigny, Saint Germain, Saint Savin, Nalliers, La Bussière et Saint-Pierre-de-Maillé, pour un montant total de 24 666 € TTC.

Sur le territoire de la CAGC, la méthode d'actions est différente. En cas d'intervention pour des opérations hors programme, les coûts peuvent être facturés aux propriétaires puisque la CAGC ne lève pas la taxe GEMAPI.

Travaux urgence végétation Gartempe (territoire CCVG)				
Coût total	Financements			
TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge de la CCVG
24 666 €	0 €	0 €	0 €	24 666 €



Embâcle retiré sur la Gartempe à Lathus

3.3.4 Restauration de la continuité écologique

3.3.4.1 Ouvrages de Lenest et Guillerand sur la Gartempe

En 2024, la DDT86 a rencontré l'ensemble des propriétaires dont les ouvrages sont jugés problématiques pour la continuité écologique sur la Gartempe et l'Anglin dans le département 86. L'objectif étant de leur rappeler leurs obligations réglementaires. Le SYAGC a participé à l'ensemble de ces rencontres en rappelant sa possibilité d'accompagner les propriétaires vis-à-vis de cette obligation réglementaire.

Après négociations et accords des propriétaires, le SYAGC a mandaté le bureau d'études impact Conseil pour réaliser une étude de diagnostic et de scénarios pour rétablir la continuité écologique des ouvrages de Lenest et Guillerand. Les études ont débuté en octobre 2025 et se poursuivront au cours de l'exercice 2026.

Le SYAGC a pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage et d'engager les travaux de mise en conformité réglementaire à l'issue de ces études.

3.3.4.2 Ouvrages de Remerle et moulin du bourg sur l'Anglin

L'Anglin est une rivière classée en liste 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement. C'est pourquoi, les propriétaires d'ouvrages transversaux sont tenus d'assurer une mise conformité de leurs installations vis-à-vis de la continuité écologique dans un délai de 5 ans à compter de la publication de l'arrêté, délai repoussé de 5 ans supplémentaires en 2016, soit une mise aux normes réglementaires des installations attendue avant le 8 août 2021 pour l'ouvrage du moulin du bourg d'Angles sur Anglin.

Dans le cadre de ces missions, le SYAGC a engagé des études sur les ouvrages problématiques de la Gartempe et de l'Anglin afin d'accompagner les propriétaires vers une mise aux normes réglementaires de leurs installations.



Les ouvrages du moulin du Bourg et de Remerle ont fait l'objet de multiples visites et réunions avec la DDT86, l'OFB, DREAL, Inspecteur des sites, architecte des bâtiments de France et autres partenaires pour échanger sur la réalisation d'une étude destinée à concevoir les scénarios de restauration de la continuité écologique de cet ouvrage.

Le SYAGC a proposé aux propriétaires de les accompagner via une assistance ou une délégation de la maîtrise d'ouvrage pour réaliser une étude de scénarios pour rétablir la continuité écologique de ces deux ouvrages. Cette mission d'accompagnement sera poursuivie en 2026.

3.3.5 Missions complémentaires

En compléments des opérations présentées précédemment, le SYAGC met en œuvre plusieurs autres opérations annexes :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités adhérentes pour la réalisation de dossiers techniques ou règlementaires,
- Les conseils de gestion auprès des riverains à propos de la végétation rivulaire et des berges,
- La réalisation des cartographies et la gestion des bases de données
- La conception du plan de financement définitif et la réalisation des différents bilans et dossiers de subventionnement (sollicitation et solde) pour les différentes opérations présentées dans ce document,
- La réalisation des différentes tâches administratives (secrétariat, budget...) nécessaires au bon fonctionnement du syndicat,
- La participation à différents comités techniques ou comités de pilotage en lien avec l'eau : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin Gartempe-Creuse ; Schéma Départemental des Eaux sur les thématiques étangs, continuité et zones humides ; étude Hydrologie Milieu, Usage, Climat sur le bassin Gartempe-Creuse, le comité Ressources, Projet de classement de la vallée de la Gartempe ...



IV. Répartition des missions du SYAGC en 2025 :

La synthèse des différentes missions des trois agents d SYAGC est consultable dans le graphique ci-après :

